



Communiqué de presse

Lidl Suisse augmente les salaires de 1 % au total

Weinfelden, le 16.02.2022 Suite aux discussions salariales avec les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce, Lidl Suisse augmente la masse salariale d'un pour cent au total. L'augmentation des salaires à partir de mars 2022 doit permettre d'amortir une éventuelle hausse des prix et, en outre, de renforcer le pouvoir d'achat des collaborateurs.

Dans le cadre des discussions annuelles, Lidl Suisse s'est mis d'accord avec les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce sur une augmentation de la masse salariale de 1 % à partir de mars 2022. L'augmentation générale de 0,7 % contribue à contrer la menace d'une réduction du pouvoir d'achat. Seuls les nouveaux entrants des mois de janvier et février 2022, les collaborateurs absents pour une longue durée ainsi que les gérants de magasin et les responsables de groupe ayant atteint le dernier échelon sont exclus de l'augmentation générale. Pour les augmentations structurelles au niveau individuel, un pourcentage de 0,3 % est utilisé conformément au système salarial.

« Lidl Suisse se distingue par des conditions de travail exceptionnellement attrayantes et met tout en œuvre pour offrir à ses collaboratrices et collaborateurs un climat de travail idéal. Je suis heureux que les augmentations de salaire de cette année nous permettent de contribuer de manière importante à la préservation du pouvoir d'achat de nos collaboratrices et collaborateurs », a déclaré Stefan Andexer, Chief Human Resources Officer de Lidl Suisse.

Les partenaires sociaux sont très satisfaits du déroulement des négociations. « La Société des employés de commerce salue l'augmentation générale des salaires, car elle honore l'engagement exceptionnel de tous les collaborateurs. Lidl Suisse répond ainsi à une préoccupation centrale des salariés », déclare Xenia Wassihun, responsable du partenariat social à la Société des employés de commerce. Marco Geu, secrétaire central du commerce de détail pour Syna, déclare : « Avec les négociations salariales de cette année, Lidl poursuit sa politique salariale progressive. En combinaison avec la très bonne CCT, c'est un vrai signe d'estime envers les collaboratrices et collaborateurs après deux ans de travail dans des conditions de pandémie. »



**kaufmännischer
verband**
mehr wirtschaft. für mich.



La CCT garantit des salaires minimaux de 4360 francs (13 salaires mensuels) pour les collaborateurs sans formation et de 4400 et 4500 francs pour les collaborateurs ayant bénéficié respectivement d'une formation de deux et de trois ans, le tout en référence à un taux d'occupation de 100 %. Pour les employés à temps partiel, les montants sont adaptés au prorata du degré d'occupation. Pour la première fois, les salaires minimaux des apprentis et des stagiaires ont également été inclus dans la convention collective de travail. De plus, la CCT Lidl offre des conditions de travail intéressantes comme une durée hebdomadaire de travail de 41 heures ou de très bonnes prestations sociales, comme un congé maternité de 18 semaines avec versement du salaire à 100 %, un congé paternité de quatre semaines ou bien le renoncement à la déduction de coordination selon la LPP, ce qui est particulièrement avantageux pour les travailleurs à temps partiel.

Contact Lidl Suisse :

Service de presse Lidl Suisse
Tél. : 071 627 82 00
E-mail : media@lidl.ch
www.lidl.ch
www.facebook.com/lidlch

Contact SYNA - Le syndicat :

Marco Geu
Secrétaire central du commerce de détail
Tél. : 044 279 71 13
E-mail : marco.geu@syna.ch
www.syna.ch/fr

Contact Société des employés de commerce :

Communication
Tel.: 044 283 45 33
E-Mail: kommunikation@kfmv.ch
www.kfmv.ch/mediacorner